



## PROCÈS-VERBAL

15 de l'**assemblée extraordinaire** du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue par conférence téléphonique le **VENDREDI 5 JUILLET 2019** à 9 h 00.

### PARTICIPENT À LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE :

Monsieur Philippe Schnobb, président du conseil d'administration

Monsieur Craig Sauvé, vice-président du conseil d'administration

Monsieur Georges Bourelle, membre du conseil d'administration

Madame Marie-Andrée Mauger, membre du conseil d'administration

Monsieur Francesco Miele, membre du conseil d'administration

Madame Laurence Parent, membre du conseil d'administration

Madame Catherine Morency, membre du conseil d'administration

Madame Claudia Lacroix Perron, membre du conseil d'administration

Monsieur Peter F. Trent, membre du conseil d'administration

Monsieur Luc Tremblay, directeur général, monsieur Sylvain Joly, secrétaire corporatif et monsieur Frédérick Roussel, secrétaire corporatif adjoint.

Les membres du conseil excusent l'absence de madame Marie Plourde. Tous les membres participant à la conférence téléphonique, le président du conseil d'administration, monsieur Philippe Schnobb, déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 9 h 00, l'assemblée débute.

### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

Le directeur général fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

#### CA-2019-126 ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 JUILLET 2019

PROPOSÉ par monsieur Craig Sauvé  
APPUYÉ par monsieur Georges Bourelle

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Société.

#### CA-2019-127 APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 6 JUIN 2019

PROPOSÉ par madame Marie-Andrée Mauger  
APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de considérer comme lu et de ratifier le **PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Société tenue le 6 juin 2019.

CA-2019-128 DESTITUER UN GESTIONNAIRE  
MONSIEUR IONUT MUNTEANU – MATRICULE 36975

VU le rapport du directeur exécutif – Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques et de la directrice exécutive – Planification et finances

CONSIDÉRANT tous les efforts déployés visant à permettre à monsieur Munteanu de corriger ses lacunes de gestion au cours des dernières années

CONSIDÉRANT l'entente de réaffectation intervenue entre la Société et monsieur Munteanu en janvier 2018, suite au retrait de ce dernier de son poste de Chef de section vu les lacunes de gestion observées

CONSIDÉRANT que la période de réaffectation de monsieur Munteanu est maintenant expirée et que ce dernier n'a toujours pas réussi à obtenir un autre poste au sein de la STM

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie-Andrée Mauger  
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de procéder à la destitution de monsieur **IONUT MUNTEANU** selon l'article 72 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01).

CA-2019-129 DÉCRÉTER L'ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ OU PAR EXPROPRIATION DES BIENS  
REQUIS DANS LE CADRE DU PROJET DE PROLONGEMENT DE LA LIGNE BLEUE DU  
MÉTRO  
STM-6603-05-19-146

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie et grands projets

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Georges Bourelle  
APPUYÉ par monsieur Craig Sauvé

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° de décréter l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, des biens requis dans le cadre du projet de prolongement de la ligne Bleue du métro identifiés à l'annexe A jointe à la présente pour en faire partie intégrante;
- 2° de demander au ministère des Transports (ci-après le «MTQ») d'acquérir, de gré à gré ou par expropriation, pour le compte de la Société de transport de Montréal (ci-après la «Société»), les biens identifiés au paragraphe 1 de l'annexe A, et ce, conformément à l'article 11.1 de la *Loi sur le ministère des Transports* (RLRQ c M-28). Les biens identifiés au paragraphe 2 de l'annexe A seront acquis, de gré à gré ou par expropriation, par la Société pour son propre compte;
- 3° d'autoriser le directeur général de la Société à donner toute autorisation ou d'effectuer toute demande nécessaire aux fins de l'acquisition des biens requis dans le cadre du projet de prolongement de la ligne Bleue du métro.

CA-2019-130 MANDATER L'AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (L'« ARTM »)  
RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DU POTENTIEL DE FINANCEMENT DU PROLONGEMENT  
DE LA LIGNE BLEUE DU MÉTRO DE MONTRÉAL PAR LE BIAIS DE MÉCANISMES DE  
FINANCEMENT INNOVANT

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Catherine Morency  
APPUYÉ par madame Claudia Lacroix Perron

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° de mandater **L'AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN** (l'« ARTM ») afin qu'elle réalise, pour la Société de transport de Montréal (la « STM »), une étude du potentiel de financement du prolongement de la ligne Bleue du métro de Montréal par le biais de mécanismes de financement innovant;
  - 2° de permettre, par l'entremise des représentants dûment autorisés de l'ARTM, de signer tout document jugé utile et nécessaire pour donner effet aux présentes;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **459 900,00 \$**, toutes taxes actuelles incluses.

	<b>IMPUTATION</b>
Compte	551590
Ordre interne	377150
Règlement d'emprunt	R-177

CA-2019-131 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU de lever la séance à 09 h 11.

Les résolutions CA-2019-126 à CA-2019-131 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

**Président du  
conseil d'administration**

PHILIPPE SCHNOBB

**Secrétaire corporatif**

SYLVAIN JOLY